



Saint Jodard, le 1^{er} novembre 2019

Message final de la seconde session du Chapitre général

Après la première session qui avait eu lieu du 30 avril au 10 mai 2019, la seconde session du Chapitre général des Frères de Saint-Jean s'est tenue du 22 octobre au 1^{er} novembre 2019, toujours à Saint-Jodard. A nouveau, le Chapitre a rassemblé 50 capitulants venus du monde entier : Afrique, Asie, Amériques, Europe et Océanie.

Ce message final présente les principales décisions prises et le cheminement par lequel les capitulants y sont arrivés. L'atmosphère du Chapitre fut marquée par une recherche de conversion et une attention particulière à la dimension ecclésiale.

A travers la diversité et complémentarité d'avis, une convergence de fond s'est dégagée autour de sujets importants pour l'avenir de notre Communauté. Cette deuxième session avait été soigneusement préparée par le Définitoire (frères élus pour l'accompagnement des travaux du Chapitre), et par les nombreux frères capitulants qui ont été mis à contribution. La méthode de travail alternant petits groupes, et séances plénières a permis une élaboration progressive et collective des décisions et orientations prises par le Chapitre.

A. Le charisme et le rapport au fondateur

Lors de la première session, le Chapitre avait vu l'importance de poursuivre le chemin entrepris depuis 2013 sur la clarification du charisme et de notre rapport au fondateur, le père Marie-Dominique Philippe. Au cours de cette session, notre travail a été soutenu par l'aide d'intervenants extérieurs.

Un médecin psychiatre et spécialiste de la psychologie de groupes nous a alertés sur certains fonctionnements communautaires, qui peuvent étouffer la liberté des personnes. Elle nous a aussi éveillés à la manière dont une communauté fait face à un traumatisme pour l'intégrer dans sa propre croissance. Notre corps communautaire a été marqué par des abus commis au sein de notre famille religieuse. Le chemin de guérison nécessite d'identifier les blessures, de recourir à l'aide de personnes extérieures, de poursuivre la relecture de notre histoire et de continuer à mettre en place des garde-fous pour éviter que le mal ne se reproduise. Des frères peuvent se sentir atteints par les abus qui jettent un discrédit sur l'ensemble de la Communauté. A ce sujet, le Chapitre rappelle que les premières victimes d'abus sont celles qui ont subi des agissements scandaleux.

Appuyés sur des textes du Magistère (par exemple *Perfectae Caritatis*, n. 2¹), nous avons cherché à mieux comprendre le charisme d'un institut religieux et le rôle d'un fondateur. Sr. Noëlle Hausman, théologienne de la vie consacrée, nous a assistés dans ce travail, en nous présentant les documents fondamentaux du Magistère sur le charisme, ainsi que quelques éléments de spiritualité johannique.

En réponse à notre invitation, Mgr José Rodriguez Carballo, Secrétaire à Rome de la Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, est venu le 23 octobre rencontrer les capitulants, auxquels s'étaient jointes les Prieures générales des Sœurs apostoliques de Saint-Jean et des Sœurs contemplatives de Saint-Jean, ainsi que leurs Conseils. Mgr Carballo a appelé les frères et les sœurs à la fois au discernement, à la lucidité et à l'audace. En particulier, il nous a demandé de revisiter l'histoire de notre communauté et de voir notre charisme comme un élément dynamique, qu'il s'agit d'actualiser régulièrement. Il est important de distinguer le *charisme du fondateur* et le *charisme de l'institut* lui-même qui seul est approuvé par l'Eglise.

En conclusion de sa journée parmi nous, le Secrétaire de la Congrégation pour la Vie Consacrée a insisté sur la confiance que l'Eglise nous fait et l'esprit d'espérance avec lequel nous devons poursuivre les travaux du Chapitre :

« N'entretenez pas de nostalgie pour la vie passée, soyez attentifs à la vie qui se manifeste aujourd'hui dans vos communautés ».

“ Vous n'êtes pas seuls. L'Esprit vous accompagnera, si vous êtes disposés à faire le chemin. L'Eglise et d'autres personnes peuvent aussi vous aider à faire ce chemin. Au temps d'Esdras, le prophète exhortait le peuple à ne pas regarder en arrière mais à se mettre au travail... Je vous laisse trois mots : discernement, revisitation, reconversion ».

Mgr Carballo a mis par écrit l'essentiel de son intervention orale dans une lettre adressée aux frères le 28 octobre (en annexe).

Ensuite, nous avons entrepris un cheminement pour reconnaître l'action actuelle de l'Esprit-Saint dans notre Communauté à travers des expériences spirituelles authentiques. Ainsi avons-nous mieux discerné notre patrimoine spirituel et notre charisme. Cela nous a donné une nouvelle manière d'aborder le rapport au fondateur.

Nous avons alors rédigé une déclaration sur ce rapport à notre fondateur et sur des éléments de notre charisme. Voici le texte de cette déclaration, qui a été adoptée à la majorité des deux tiers par les capitulants :

¹ “La rénovation et l'adaptation de la vie religieuse comprennent à la fois le retour continu aux sources de toute vie chrétienne ainsi qu'à l'inspiration originelle des instituts et, d'autre part, l'adaptation de ceux-ci aux conditions nouvelles d'existence. Une telle rénovation doit s'accomplir, sous l'impulsion de l'Esprit Saint et la direction de l'Eglise”.

Le rapport au fondateur

A la suite du Chapitre général de 2013, notre Congrégation est entrée dans un processus de prise de conscience des abus du P. Marie-Dominique Philippe et de discernement au sujet du charisme de l'institut. Avec la seconde session du Chapitre de 2019, qui s'est tenue du 22 octobre au 1^{er} novembre, nous sommes arrivés à une nouvelle étape.

Monseigneur José Rodriguez Carballo, Secrétaire de la Congrégation pour la Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique, a été invité à cette seconde session. Il a tenu à s'adresser au Chapitre comme un « frère » venu nous donner au nom du Dicastère une « parole d'Église ». Il a rappelé les points essentiels de son intervention dans une lettre adressée de Rome au Chapitre le 28 octobre 2019 (cf. la lettre en annexe). Cette lettre souligne en particulier :

« Le Père Marie-Dominique Philippe est le fondateur de l'Institut religieux des Frères de Saint-Jean. A ce titre, il vous a transmis un charisme qui a été reconnu par l'Église. Néanmoins, le Père Philippe ne peut constituer une référence charismatique, en ce sens qu'une référence charismatique transmet un enseignement et un modèle de vie. Or vous savez que le Père Philippe ne peut constituer un modèle de vie. »

Le Chapitre général reçoit les indications de Mgr J. R. Carballo, et se positionne de la façon qui suit sur le charisme et sur le rapport au fondateur.

Le charisme n'est ni un idéal abstrait, ni indépendant de nous comme frères de Saint-Jean. Il est une vie qui se déploie en nous, comme un don de l'Esprit dans l'Église. Dans une communauté religieuse, le charisme est porté par l'ensemble des membres. Dans nos couvents, notre charisme est vivant, s'actualise et, progressivement, il manifeste sa richesse. Les frères réunis en Chapitre général sont particulièrement chargés de préciser le charisme de l'institut, en invoquant l'Esprit Saint et toujours en dialogue avec l'Église.

Si le charisme est une vie selon l'Esprit Saint, le P. M.-D. Philippe, en raison des graves abus qu'il a commis, ne peut pas être un modèle de cette vie. En conséquence, les Frères ne se réfèrent plus à lui comme à une norme pour actualiser leur charisme aujourd'hui.

Les Frères reconnaissent son rôle au service du désir exprimé par les premiers frères de former une communauté. Des éléments de notre patrimoine spirituel nous sont parvenus à travers lui, comme par exemple la référence à saint Jean, la vie religieuse à la fois contemplative et apostolique, l'importance de la philosophie, et la théologie de saint Thomas d'Aquin.

Les Frères veulent aujourd'hui opérer à son égard un décentrement et condamnent sans ambiguïté ses agissements abusifs (abus de conscience, de pouvoir et sexuels), ainsi que les dysfonctionnements engendrés. Dans la charité, nous prions pour lui. Et nous prions en premier lieu pour toutes les personnes qu'il a blessées.

Il nous revient maintenant, comme l'exprime Mgr J. R. Carballo dans sa lettre, de « mieux exprimer [notre] identité charismatique, en [nous] fondant avant tout sur l'Évangile de Jean, tel que celui-ci est lu, médité et prié par l'Église, en particulier le Concile Vatican II et le Magistère récent de l'Église ».

Principales conséquences concrètes

Nous ne voulons plus faire du P. M.-D. Philippe le référent de notre formation. Le texte voté par le Chapitre général de 2001 sur sa place dans la formation philosophique et théologique des Frères n'est plus actuel. Nous ne pouvons plus le considérer comme un maître de vie spirituelle.

L'étude de ses écrits sera faite avec liberté, sens critique et ouverture d'esprit. Plus largement, notre patrimoine doit être discerné à la lumière de la Tradition de l'Église et du Magistère, pour retenir nos traditions saines et les intuitions authentiques, et écarter tout ce qui serait contraire à l'Évangile.

A la lumière de l'expérience spirituelle des frères et de l'enseignement de l'Église (en tenant également compte des documents récents du Magistère, comme par exemple *Evangelii gaudium*), la Règle de Vie et notre droit propre (Constitutions et Directoire) seront révisés. Pour cela une commission ad hoc sera constituée par le Prieur général, avec l'accord de son Conseil, pour proposer au prochain Chapitre général des modifications. Le Chapitre général invite tous les frères à entrer dans ce processus de révision, et demande au Prieur général de promouvoir le travail à effectuer.

Le Chapitre général demande que soit établi un document, mis à la disposition des frères de tous les prieurés, qui rassemble une chronologie rigoureuse des débuts de la Congrégation et les documents attestant de ses reconnaissances successives par l'Église (jusqu'à la reconnaissance de droit diocésain de 1986, la lettre de la Congrégation pour la Vie Consacrée du 22 juin 2016 et la lettre de Mgr J. R. Carballo du 28 octobre 2019).

A l'intérieur de nos prieurés, les photographies du P. M.-D. Philippe seront retirées des endroits publics, ainsi que des lieux communs en clôture. De même, pour le moment, ses livres ne seront plus mis en vente dans nos couvents, et ses enseignements audios ne seront plus diffusés à l'extérieur, en attendant qu'un discernement soit fait.

Quelques éléments de notre charisme

A l'aide de textes du Magistère, le Chapitre général a voulu expliciter quelques éléments de notre charisme. Nous sommes donc partis de ce qui se vit dans nos prieurés, selon (I) la relation à Dieu et entre frères, (II) la relation à l'Église et (III) la mission apostolique. Puis (IV), dans cette expérience partagée, les capitulants ont identifié certaines caractéristiques essentielles de notre patrimoine spirituel. Ce travail réclame, en s'appuyant sur tout ce qui a déjà été élaboré sur le charisme, d'être prolongé dans l'ensemble de la Congrégation.

I - La relation à Dieu et entre frères

Nous voulons vivre une vie fraternelle en communauté, dans le service, la simplicité, la joie et le partage, la recherche de vérité et l'écoute de la Parole de Dieu. Le chapitre conventuel est le lieu privilégié de coopération et de discernement pour notre vie fraternelle et notre vie apostolique missionnaire.

Nous reconnaissons l'Esprit Saint à l'œuvre dans notre attachement à l'oraison, lieu où l'amitié avec le Christ nous renouvelle, et dans le désir de conversion et de croissance dans l'unité fraternelle. Nous voulons développer cette dimension centrale de notre vie par une formation permanente à une authentique spiritualité et à une vie de prière fervente (oraison et liturgie). Appelés à être consacrés dans la Vérité (Jn 17, 17), les frères approfondissent leur désir de Dieu par la méditation et la prédication de la Parole, par la recherche personnelle et communautaire de la vérité.

II - La relation à l'Église

Nous faisons l'expérience que, dans les prieurés, nous travaillons en synergie avec l'Église locale. Notre vie commune apostolique et la confiance des évêques nous y ouvrent. Nous aimons collaborer avec nos sœurs et nos oblats, le clergé diocésain, les religieux et religieuses d'autres communautés, les mouvements et les laïcs. Nous apprécions de plus en plus le bénéfice d'accueillir la richesse des autres réalités ecclésiales. Nous nous mettons volontiers à leur service, tout en apportant le témoignage de notre vie fraternelle.

Beaucoup de nos prieurés sont des ressources spirituelles dans leur diocèse et pour d'autres communautés.

Nous pensons qu'il nous reste encore des ressources inemployées pour faire grandir les échanges sur le plan de la coopération intellectuelle, notamment à travers nos liens avec d'autres instituts et dans les universités catholiques. Nous devons prendre des moyens concrets pour enrichir ces échanges, particulièrement en veillant à la compétence et à la qualification des frères, en approfondissant notre connaissance des écrits johanniques, de la philosophie et de la théologie.

III - La mission

Comme frères vivant en communauté, nous sommes reconnaissants pour la grâce que Dieu nous donne d'être animés d'un élan missionnaire. Nous participons ainsi aux orientations actuelles de la mission dans l'Eglise.

Nous voulons accompagner les personnes dans leur croissance humaine et spirituelle, et les conduire à l'amitié avec le Christ. Avec l'aide de la Vierge Marie, nous voulons faire de nos prieurés des lieux où l'on puisse trouver un accueil chaleureux et un sens de la transcendance de Dieu.

Nous maintenons notre vocation à accompagner spirituellement, mais avec le souci de nous former et de nous faire superviser.

Nous sommes à l'écoute des besoins d'un monde en mutation rapide. Certains apostolats nous font agir dans les périphéries. Nous souhaitons faire toujours plus de nos prieurés des lieux de dialogue, de service du développement intégral des personnes, en vue de la communion avec le Christ.

IV - Caractéristiques essentielles de notre patrimoine spirituel

Le patrimoine est un bien commun que tous les frères partagent et qui contribue à les rassembler.

Nous vivons une vie religieuse communautaire articulée autour de la vie de prière, la vie fraternelle, la vie d'étude, et la vie apostolique.

Notre vie s'inspire de la figure de saint Jean et des écrits johanniques. Nous n'avons pas fini d'en déployer toute la richesse. Notre regard peut encore s'approfondir par un meilleur recours à la Tradition comme aux avancées bibliques et théologiques contemporaines.

L'amitié avec le Christ, l'oraison, l'étude de la Parole de Dieu sont au cœur de notre vocation et de son renouveau.

Le dialogue fécond entre foi et raison, l'enracinement dans la Tradition et le Magistère donnent le sens de notre vie d'étude.

Simultanément, le désir d'être au service de la mission de l'Eglise habite les autres dimensions de notre vie. Il nous stimule au zèle et à la créativité apostoliques.

Nous ressentons l'urgence de faire rayonner ce patrimoine spirituel dans les diverses cultures où nous sommes envoyés depuis le début de la communauté.

Nous souhaitons poursuivre ce travail à l'échelle de la Famille Saint-Jean pour mieux exprimer le charisme commun qui unit les Frères, les Sœurs contemplatives et les Sœurs apostoliques, tout en gardant la spécificité de chaque branche.

Le Chapitre général a également voté la suppression de certains articles de notre droit propre concernant le fondateur : l'article 26 §2 de nos Constitutions et l'article 60 §1.1 de notre Directoire.

B. Les abus

Le troisième jour, nous avons écouté avec gravité des témoignages sur des abus commis au sein de la Famille Saint-Jean : abus de conscience, abus de pouvoir et abus sexuels. Ceux qui ont donné ces témoignages ont demandé que l'anonymat le plus strict soit gardé. Nous notons quelques aspects parmi tous ceux qui ressortaient de ces témoignages :

- dans certains cas, des abus répétés se sont étendus sur de longues périodes, voire des décennies,
- des justifications, confondant le mystique et le sexuel, ont été données,
- les abus étaient couverts par un appel au secret,
- parfois, l'autorité religieuse a gravement failli dans son devoir de vigilance, et même acquiescé aux abus commis,
- les victimes ont éprouvé une grande difficulté à parler. Beaucoup de temps leur a été nécessaire pour arriver à s'exprimer sur ce qu'elles avaient subi,
- seul un tiers extérieur (un confesseur, par exemple) a parfois permis une prise de conscience.

Les réactions des frères capitulants, à l'écoute de ces témoignages, exprimaient des sentiments de douleur et de honte.

Depuis quelques années, la révélation des abus au sein de la Communauté a suscité un effort de recherche sur leurs causes. Lors du Chapitre, nous avons écouté un exposé relatant une part du passé du P. Marie-Dominique Philippe. Nous avons appris qu'en 1957, le Saint-Siège a infligé des sanctions au P. M.-D. Philippe : interdiction de confesser, de diriger spirituellement des religieuses, de séjourner et de prêcher dans des monastères et d'enseigner la spiritualité. Ces sanctions ont duré deux ans. Le P. M.-D. Philippe avait été jugé gravement complice des agissements de son frère. Le P. Thomas Philippe avait été condamné en 1956 par le Saint-Office à ne plus avoir aucun ministère sacerdotal, car il avait entraîné des femmes vers des moments d'intimité sexuelle par des justifications mystiques et théologiques, allant parfois jusqu'à fausser leur conscience.

Ont été également reconnus comme ayant une responsabilité dans les agissements du P. Thomas Philippe : sa sœur, Mère Cécile Philippe, Prieure du monastère dominicain de Bouvines, et son oncle le P. Pierre-Thomas Dehau. Mère Cécile a été déposée de sa charge de Prieure. Le P. Dehau, eu égard à son âge et à sa maladie, n'a reçu qu'une monition canonique.

Au vu de ces révélations, le Chapitre général demande au Prieur général de constituer une commission interdisciplinaire. Cette commission aura pour mission d'établir précisément le lien entre ces faits anciens et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses

membres. Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ.

Identifier les racines d'un mal plus profond et plus ancien a été d'un grand éclairage pour les frères capitulants afin de mieux reconnaître la source et les lieux de transmission d'erreurs graves, jusque dans notre Communauté.

Nous regrettons aujourd'hui – à la lumière d'une prise de conscience progressive depuis 2013 – que certaines personnes, victimes ou témoins, frères ou sœurs, n'aient pas été écoutés et accueillis alors qu'ils confiaient leur crainte, blessure ou scandale.

Différents sujets concernant les abus ont été travaillés : la communication sur les auteurs d'abus ; l'accompagnement des victimes et l'accompagnement des auteurs d'abus ; la réparation due aux victimes ; les gestes publics de demande de pardon de la part des frères. Le fruit de ces recherches ainsi que les discussions qui ont suivi donnent des orientations en vue d'une mise à jour de nos procédures internes.

Depuis plusieurs années, les frères sont engagés dans un processus de prise de conscience des faits et de leur responsabilité. Les principales étapes en ont été :

- la révélation de faits reprochés au père Philippe lors du Chapitre général de 2013,
- le rapport au Chapitre général de 2016 de la commission sur la doctrine du père Philippe,
- la création de la commission sur les abus, aboutissant à son rapport à la première session de ce Chapitre général.

Lors de cette seconde session, le Chapitre a souligné le devoir de prière et de réparation pour les victimes. Il a adopté unanimement la demande suivante :

Le Chapitre général demande au Prieur général qu'une célébration liturgique de demande de pardon à l'égard des victimes soit organisée par notre Communauté et si possible à l'échelle de la Famille Saint-Jean en concertation avec les victimes, quand les conditions seront réunies.

En attendant cette démarche communautaire, les frères capitulants ont célébré ensemble une messe à l'intention de toutes les victimes.

C. La décentralisation

La première session du Chapitre avait reconnu comme chantier prioritaire une plus grande décentralisation du gouvernement de la Communauté. De fait, un rappel historique des réformes de décentralisation déjà entreprises depuis une dizaine d'années montre que ce sujet mûrit progressivement dans la communauté. Il nous est apparu que, dans le cadre de notre droit actuel, les limites de la délégation aux Vicaires ont été atteintes.

Cette session a consacré deux jours complets à un travail collectif, balisé en étapes successives, partant d'une question de base : "Quel modèle de gouvernement voulons-nous en vue d'une décentralisation plus grande ?" Le P. Philippe Toxé, canoniste dominicain, a répondu aux demandes de précisions sur la forme provinciale de gouvernement d'une communauté religieuse.

Avant de réfléchir sur des changements éventuels, le point de départ a consisté à échanger sur les avantages que nous trouvons dans notre forme actuelle de gouvernement ainsi que les raisons qui nous pousseraient à chercher de nouveaux modèles. Une étude préalable d'une dizaine de congrégations masculines a été mise à la disposition des capitulants. Notre travail a consisté à élaborer des modèles de gouvernement, puis à les confronter. Une forte convergence est sortie de ces échanges : le "centre de gravité décisionnel" doit être déplacé au niveau régional, en vue d'une proximité et d'une communion plus grandes avec les prieurés locaux – le Prieur général demeurant au service de l'unité de l'ensemble. Pour l'instant, il s'agit d'une orientation en vue de changements constitutionnels lors d'un prochain Chapitre général, avec de possibles essais *ad experimentum* pour préparer les décisions à venir.

Le Chapitre général s'est aussi penché sur l'ouverture et la fermeture de prieurés. Il a donné au Prieur général la possibilité de procéder à des fermetures. Il engage le Prieur général et son Conseil à mener une politique apostolique d'ensemble pour la Communauté, tenant compte des potentialités de divers lieux. Les Vicariats seront associés à la réflexion sur cette politique.

D. Formation

A la suite de la demande du Chapitre général de 2016, le Prieur général a mis en place une commission chargée de rédiger la *Ratio formationis* de la Communauté. Cette commission doit rédiger les directives concernant la formation permanente et initiale. Le travail de la commission doit prendre en compte le patrimoine propre de notre institut, les demandes du Magistère, les besoins exprimés par les frères concernant leur formation, et les enjeux spécifiques du monde moderne.

A l'écoute des textes de l'Eglise, les capitulants comprennent que la formation d'un religieux s'inscrit dans un chemin plus large qui commence au baptême et se poursuit tout au long de sa vie consacrée jusqu'à la mort, ayant pour but sa configuration progressive au Christ. Cette manière d'envisager la formation, nouvelle pour certains, nous fait comprendre que le cœur de la formation est d'abord la formation permanente et que la formation initiale n'en est que le commencement. Le Magistère actuel de l'Eglise insiste sur la dimension intégrale de la formation, qui ne peut se réduire aux simples études mais concerne tout à la fois les dimensions humaine, spirituelle, religieuse, pastorale, et intellectuelle. Cette orientation ne remet pas en cause ce que la Communauté a de propre dans sa formation, mais fournit une vision qui nous aidera à mieux comprendre et déployer notre patrimoine au sein de l'Eglise.

Au terme, le travail en cours de la commission sur la *Ratio formationis* a été confirmé par le Chapitre. Des orientations précises lui ont été données pour la suite de ce travail.

D'autres questions au sujet de la formation ont été abordées : le statut du Maître des études, le projet d'affiliation avec l'université pontificale de l'Angelicum à Rome, et le dossier du suivi des frères en formation. Deux décisions regardent la formation des frères hors de France. Pour le Vicariat d'Afrique, ont

été approuvées l'érection d'un studium de philosophie et la possibilité que les jeunes frères africains puissent faire une 5^{ème} année de formation en Afrique en vue d'avoir un diplôme en philosophie. Pour les Etats-Unis, a été votée la possibilité que les jeunes frères américains puissent continuer leurs études de philosophie, après le noviciat, dans un lieu approprié de leur pays d'origine. Ces mesures manifestent une attention croissante aux besoins des frères de diverses langues et cultures.

E. Vieillesse et dépendance

En 2017, le Prieur général a constitué une commission pour préparer dans la Congrégation l'avancée des frères vers la vieillesse et la dépendance. Ayant écouté les attentes des frères à ce sujet, la Commission a ensuite mené une enquête auprès de différents groupes et personnes (Conférence des Religieux de France, congrégations religieuses, établissements hospitaliers, médecins, juristes, financiers, etc.) pour évaluer les solutions qui pouvaient le mieux correspondre à nos besoins. Ces travaux ont abouti à la présentation d'un plan général d'action à long terme, élaboré avec l'aide du cabinet *Consol et Compagnie*, qui assurera aux frères les conditions de vieillesse dignes et respectueuses de leur vocation. Ce plan comporte trois axes principaux : 1) élaborer un plan sanitaire pour promouvoir une culture d'attention à la santé et assurer le suivi de chacun ; 2) préparer les conditions du vieillissement en particulier pour les frères français qui représenteront, en 2030, plus de 80% de nos membres au-dessus de 75 ans ; 3) anticiper des solutions pour les frères vivant dans d'autres pays.

De même que la Communauté a su aménager des lieux, réaliser des investissements financiers et en hommes pour accueillir et former les jeunes frères, nous avons aujourd'hui à investir de la même manière pour accompagner les frères vieillissants. Un tel investissement réclame, entre autres, de créer un "fonds vieillesse et dépendance", qui pourra répondre aux dépenses considérables que la Commission a prévues avec l'aide des spécialistes.

Le Chapitre général a confirmé le travail de la Commission. Il lui donne le mandat de mettre en œuvre, en lien avec le Prieur général, un projet qui permettra aux frères de bien vieillir, dans le respect des personnes et de leur vocation.

F. Rapport de l'Économe général

L'Économe général, fr. Gaétan, a adressé un message fort aux capitulants. Il a souligné l'ampleur des défis, comme celui précisément de la vieillesse et de la dépendance. Or notre situation économique est fragilisée depuis un an par une importante baisse des dons, et l'accroissement des dépenses de vie courante. Un déficit important est apparu en 2018 sur l'ensemble de la Congrégation, et il n'est pas prévu une amélioration en 2019. Cela oblige à puiser dans des ressources inhabituelles (legs par exemple) et contraste avec la situation antérieure, où nous étions capables de nous autofinancer. En conséquence, le frère économe demande que chacun prenne sa part pour un retour rapide à l'équilibre des dépenses et des recettes à l'égard de la Congrégation. L'effort doit être notamment accompli sur les postes de la vie courante et des transports.

G. Vote des motions

Des motions ont été adoptées par le Chapitre (sont mentionnées ici celles qui ne se trouvent pas ailleurs dans ce message final) :

- Une motion concernait le chant liturgique. Le Chapitre général a demandé au Prieur général de lancer un audit du chant dans la Communauté avec un double objectif : ouvrir un espace de parole, et apporter une compétence musicale, liturgique et pastorale sur le sujet. Le but est de faire des recommandations au Chapitre général prochain, en 2022.

- Une autre motion concerne les oblats réguliers dans la Congrégation. Le Chapitre général demande au Prieur Général la constitution d'une commission de réflexion sur la vie et le statut des oblats réguliers. Cette commission devra notamment réaliser un audit sur ce que vivent actuellement les oblats réguliers en se mettant à leur écoute et proposer des critères positifs pour aider au discernement de cette vocation spécifique.

Conclusion

Les capitulants sont très reconnaissants envers les nombreuses personnes qui ont soutenu le bon déroulement de cette seconde session du Chapitre général. Ils pensent en particulier aux frères de Saint-Jodard, aux laïcs et oblats qui se sont mobilisés pour porter les tâches matérielles et enfin à ceux et celles qui, par leur prière fervente, ont permis la fécondité du travail du Chapitre.

Les capitulants ont compris qu'ils doivent poursuivre ce cheminement à l'échelle de la Congrégation, dans les divers Vicariats et prieurés. Néanmoins, il a paru capital de prendre en Chapitre général – sans les figer – certains axes préliminaires, permettant à tous les frères de continuer le travail sur ces sujets.

Les capitulants rendent grâce pour cette deuxième session du Chapitre général. La gravité des décisions prises a été accompagnée par le sentiment fort que l'Esprit-Saint nous conduit vers une nouvelle étape de la vie de la Communauté. Les défis inspirent à chacun un sens accru de sa responsabilité. C'est avec confiance et humilité que nous repartons dans nos prieurés, pour y vivre notre charisme et servir nos missions.

Avant son départ, Sr Noëlle Hausman nous a confié avoir été *“très impressionnée, en particulier par votre concorde de fond sur tous les points de votre discernement. Je ne peux qu'espérer, moi qui vous regarde du bord, vous voir avancer en eau profonde². Duc in altum [...] c'est comme l'Apôtre, aller de l'avant, tendus de tout votre être vers le but³ que vous assigne l'Esprit.”*

² (Lc 5,4 et //).

³ (Ph 3, 10-14).

Les dates suivantes pour le prochain Chapitre général ont été adoptées :

**du 26 avril 2022 (20h30) au 6 mai 2022 (18h00),
et du 11 octobre 2022 (9h00) au 21 octobre 2022 (18h00).**

Annexe : Lettre de Mgr José Rodriguez Carballo du 28 octobre 2019



CONGREGATIO
PRO INSTITUTIS VITAE CONSECRATAE
ET SOCIETATIBUS VITAE APOSTOLICAE

Cité du Vatican, le 28 octobre 2019

Prot. n. A.136¹/2002

Mes Frères,

Au cours de ce Chapitre général, vous avez voulu, avec courage et détermination, opérer un discernement, à partir de l'Évangile et du Magistère de l'Église, sur la place et le rôle à reconnaître à votre fondateur, le Père Marie-Dominique Philippe. Cette étape est en effet nécessaire à la poursuite de votre chemin à la suite du Christ.

A votre demande, je vous rappelle les points essentiels de ce dont je vous ai parlé lors de notre rencontre du 24 octobre dernier.

1. Le fondateur et l'identité de l'Institut

Le Père Marie-Dominique Philippe est le fondateur de l'Institut religieux des *Frères de Saint-Jean*. A ce titre, il vous a transmis un charisme qui a été reconnu par l'Église. Néanmoins le Père Philippe ne peut constituer une référence charismatique, en ce sens qu'une référence charismatique transmet un enseignement et un modèle de vie. Or vous savez que le Père Philippe ne peut constituer un modèle de vie.

En outre, le travail de clarification et de reconnaissance doit encore être poursuivi en ce qui concerne sa vie. Et, en ce qui concerne son enseignement philosophique, vous aurez à procéder, avec patience et sérieux, à un travail attentif de discernement, à la lumière de l'Évangile et du Magistère.

Par conséquent, il vous faut prendre, dès maintenant, une certaine distance par rapport à la personne du Père Philippe et éviter ce qui peut être source de confusion. Je vous conseille, par exemple, de ne plus mettre ses livres en vente dans vos librairies et de ne plus exposer ses photos dans des endroits publics.

Rév. Frère FRANÇOIS-XAVIER CAZALI
Prieur général
Et tous les *Frères de Saint-Jean*
Notre Dame de Rimont
3, rue de l'Ancien Séminaire
71390 Fley
FRANCE

Plus profondément, il vous est nécessaire de chercher à mieux exprimer votre identité charismatique, en vous fondant avant tout sur l'Évangile de Saint Jean, tel que celui-ci est lu, médité et prié par l'Église, en particulier le Concile Vatican II et le Magistère récent de l'Église.

Il faudra également chercher à mieux exprimer le charisme commun aux Instituts des Frères, des Sœurs Contemplatives et des Sœurs Apostoliques, tout en maintenant leurs propres spécificités.

2. La formation des membres

Vous avez compris que la formation est un élément absolument fondamental de votre avenir. La formation d'un Religieux ne peut se fonder seulement, ni même prioritairement, sur la philosophie.

Avant tout, cette formation doit être permanente, en tant qu'elle est un processus continu de conversion et d'intégration des sentiments mêmes du Christ. Cette formation de tous les membres est le terreau de la formation initiale. Elle doit en particulier tenir compte de la formation humaine, ainsi que de la formation à la vie religieuse en prêtant une attention particulière aux spécificités de cette forme de vie.

Dans cette optique, l'idée d'une affiliation à une Université pontificale est un gage d'ouverture et d'une véritable recherche de la Vérité.

L'approfondissement de la formation permanente vous soutiendra pour opérer un discernement sérieux et fondé des vocations, ainsi que dans l'accompagnement des profès. Le travail consacré à la *Ratio formationis* doit prendre en compte tous ces éléments que je ne fais qu'évoquer brièvement.

Vous savez que vous pouvez compter sur la confiance que l'Église a pour vous dans le Seigneur, ainsi que sur la disponibilité du Dicastère pour vous aider autant qu'il est possible. N'hésitez pas à faire connaître vos nécessités à ceux qui assument la responsabilité pastorale à votre égard.

Tout en vous redisant ma confiance et mon espérance pour les Frères et les Sœurs de Saint-Jean, je vous prie de recevoir, mes Frères, Paix et Bien.

Fraternellement

+ h. José R. Carballo
* José Rodríguez Carballo, O.F.M.

Archevêque Secrétaire

